



CHRONIQUE
Natacha Polony

Non-assistance à pays en danger

Qui arrive à Monpazier sous le soleil de juillet est ébloui par la beauté de cette bastide de Dordogne, une des plus belles de France, fondée au XIII^e siècle par Édouard I^{er} d'Angleterre. Si le voyageur est cinéphile, ou s'il a grandi avec, dans sa mémoire d'enfant, le souvenir des héros incarnés par Jean Marais et accompagnés d'un Bourvil à la fois touchant et drôle, il reconnaîtra dans cette place cernée d'arcades le site où fut tournée l'une des scènes les plus célèbres du *Capitan* d'André Hunebelle. Mais Monpazier n'est pas seulement un ravissement pour les touristes venus découvrir les innombrables joyaux du Périgord. C'est un village, avec ses artisans, ses commerçants, qui vit tous les jours de l'année parce qu'on y trouve épiciers,

boulangers, bouchers et charcutiers. Bref, une rareté dans un pays qui voit mourir ses territoires et disparaître toute vie en dehors de métropoles de plus en plus tentaculaires.

Hélas, une épée de Damoclès menace aujourd'hui ce paradis. Car Monpazier, avec ses 500 habitants et ses 70 commerces, est une commune minuscule : 53 hectares. Elle est donc immédiatement cernée par les communes limitrophes. Et sur l'une d'entre elles, Marsalès, qui est en fait un faubourg de Monpazier, constituée de quelques maisons sans véritable bourg, un promoteur a acheté divers terrains pour construire ces merveilles rectangulaires en tôle ondulée qui décorent l'entrée des villes de France en attirant le chaland à coups de panneaux publicitaires géants. Pire, sur un terrain agricole acheté à un particulier, le promoteur veut

implanter un petit supermarché. Oh, pas grand-chose : 400 mètres carrés. Allez, pas de quoi fouetter un chat, comme on dit. Juste de quoi ruiner les commerçants de Monpazier, puisque la supérette en question proposera son rayon boulangerie, son rayon boucherie et, bien sûr, ses inévitables charcuteries sous plastique délicieusement traitées aux nitrates.

Le maire de Monpazier, Fabrice Duppi, et les commerçants ont décidé de réagir. Ils mettent en œuvre tous les recours possibles, tentent d'alerter les Monuments de France, de lancer une pétition. Mais juridiquement, de quel recours disposent-ils ? La démocratie est ainsi faite en France qu'une décision qui engage l'avenir de tout un bassin de vie échappe aux citoyens concernés. Il fut un temps où l'ouverture d'une grande surface était systématiquement soumise à autorisation de la Commission départementale d'aménagement commerciale. Mais depuis la loi Sarkozy de modernisation de l'économie, qui reprenait les propositions de la commission Attali pour la « libération de la croissance » et de son rapporteur, un certain... Emmanuel Macron, cette autorisation a été levée pour les commerces de moins de 1 000 mètres carrés. Seul le maire de la commune peut désormais s'opposer. C'est ce qui a permis aux villes de se couvrir de petits « markets » tenus par les quatre géants de la grande distribution en tuant les derniers commerces de proximité. Et dans les zones rurales, cela donne le cas de figure de Monpazier. Tout cela, au nom, bien sûr, de la croissance et du « pouvoir d'achat ».

Bien sûr, l'argument vient immédiatement : la grande surface va créer de l'emploi. En effet, quelques postes de caisse et de chef de rayon. Pendant ce temps, des emplois de commerçants indépendants, propriétaires de leur fonds de commerce, vont disparaître. Le centre-ville se videra pendant les longs mois

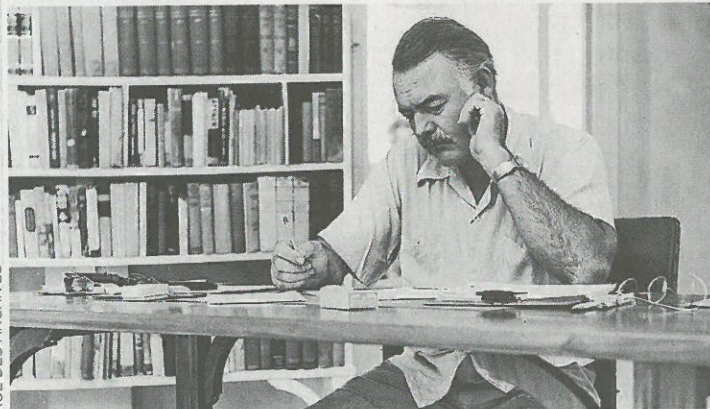
d'hiver, et le prix de l'immobilier s'en ressentira. Les jeunes gens partiront chercher ailleurs un peu de vie, et les écoles fermeront. Comme dans tous les villages de France. Mais d'autres emplois encore seront détruits. En silence, sans fleurs, ni couronnes. Les commerçants ont chacun un réseau de fournisseurs locaux, notamment pour les fraises du Périgord, qui enchantent l'été de leurs saveurs de rose et de litchi. La grande distribution, au contraire, se fournit, toujours au nom du pouvoir d'achat, en fraises de toute provenance. À côté des fraises du Périgord, d'autres d'Espagne, produites à échelle industrielle à coups de pesticides. Les producteurs de fraises du Vaucluse, territoire saturé de grandes surfaces, pourront instruire leurs collègues de Dordogne du sort des productions locales... Quand tous ces emplois-là ont disparu, déplore le maire de Monpazier, les pouvoirs publics dépensent des fortunes en subventions pour recréer une vie artificielle dans les centres-villes désertés.

La question qui se pose est démocratique. Au nom de quoi un système destructeur devrait-il s'imposer à une commune sous prétexte qu'il s'implante sur la commune voisine ? Suffit-il de respecter quelques normes de construction volontairement vagues pour pouvoir bâtir des cubes aux abords des villes et ruiner ce qui fait la vie même d'un pays, son tissu social ? Il appartient à l'État de préserver la démocratie locale en limitant les systèmes qui la contournent. Hélas, l'État est régi par un gouvernement qui a refusé tout moratoire sur l'extension et la création de grandes surfaces, au nom de la libre concurrence. Depuis la loi de 2008, combien d'emplois et de filières détruits par ce dogme ? Combien de villages désertés, de lieux de sociabilité fermés, d'activités ruinées ? La non-assistance à pays en danger est pire qu'un crime, c'est une faute.

100 000 citations et proverbes sur evene.fr

ENTRE GUILLEMETS

21 juillet 1899 : naissance de l'écrivain américain Ernest Hemingway.



Le Vieil Homme et la Mer

Un homme, ça peut être détruit, mais pas vaincu